

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e) — Téléph. : CENTRAL 69-70

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e) — Téléph. CENTRAL 80-62

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

UNE EXPÉRIENCE

Les Communiqués ENNEMIS

Un journal français a-t-il le droit de publier les mêmes textes que publiés, à la même heure, des journaux étrangers, dont la vente est libre en France ?

L'autre jour, sans grand tapage, bien modestement, bien sagement, le Bonnet Rouge a fait une révolution.

Le terme n'a rien d'exagéré, car ce journal a rompu d'un seul coup avec toutes les habitudes de notre presse de guerre, même de celle qui se dit la plus libre, ou la plus libérée.

A propos de la mobilisation civile, il a publié textuellement, mot pour mot, une longue dépêche émanant de l'agence Wolff. Il n'a pas craint d'en indiquer l'origine, ni la date : « Berlin, le... »

Ainsi, pour la première fois depuis des mois, fut affirmé le droit qu'ont les citoyens de la République Française, de savoir non seulement ce qui se passe chez eux, mais encore ce que disent et ce que pensent leurs ennemis.

Point n'est besoin de recourir aux trucs coutumiers dont n'a pas à s'enorgueillir la presse et de dater de Zurich, de Bâle ou de Genève des dépêches dont l'origine ennemie n'est pas douteuse. Mieux vaut ne pas les maquiller, dire carrément qu'elles viennent, anéantir un chat un chat, et une dépêche Wolff une dépêche Wolff.

L'initiative hardie du Bonnet Rouge n'a rien cassé, comme on a pu le voir, et personne ne s'en est indigné. La Censure elle-même, pourtant si châtouilleuse, n'a pas bronché ; elle a donné son visa : elle a bien fait.

Je me permets de le lui demander aussi pour cet article.

Il y a quelque temps, après bien des confères, j'ai demandé dans ce journal qu'il soit permis à la presse française de publier, comme les journaux neutres, dont la vente est autorisée à Paris, ont licence de le faire, les communiqués émanant de nos ennemis.

Dès l'instant où l'introduction et le colportage des journaux suisses, dont certains ont le cynisme de faire mettre chez les libraires français des affiches annonçant qu'ils publient les communiqués des puissances centrales (1) sont entièrement libres, il n'y a aucune raison pour que la presse nationale soit frappée dans ses intérêts matériels, au profit de la presse étrangère. On ne sortira pas de ce dilemme.

Elle ce n'est pas seulement la presse qui est intéressée, c'est le Parlement, c'est la France, qui doit montrer qu'elle ne craint pas de confronter avec sa pensée la pensée ennemie, de l'opposer ses versions aux versions souvent mensongères des États-majors adverses.

La preuve que c'est possible, que cela ne causera pas plus de dommages que celle de l'autre jour, c'est que nos lecteurs vont pouvoir lire les communiqués ennemis tels qu'ils pourraient les trouver pour dix centimes, à cette même heure, dans n'importe quel kiosque de nos boulevards. Les voici :

Censuré

LA GUERRE

Deux zeppelins abattus

L'un deux tombe sous les coups d'un dirigeable britannique L'autre fut tombé par des avions de l'escadre navale, aidés d'un chalutier

Général N.

Commandant M. ... camp d'Avord. — Merci de votre bonne sympathie et de vos encouragements.

Verbaeren

Un accident stupide nous enlève un des plus purs poètes de l'époque.

Verbaeren naquit à Saint-Amand, près d'Anvers, le 21 mai 1855.

Dans le beau pays de Flandre, si poétique de tristesse uniforme, parmi ces plaines grises ou, seules, les laines rouges des toits piquent une note gaie, le poète des Villes léniculaires passa son enfance.

Puis il dut quitter les bords de l'Escaut pour aller étudier à Bruxelles, à Gand et à cette Université de Louvain dont il ne reste que ruines informes.

Il se fit inscrire au barreau de Bruxelles, et, en 1883 publia les Flamandes, poème débordant de vie où déjà se révoltait le merveilleux ébouleur, ce maître du rythme et de la couleur que nous admirons tant.

Les Mœurs parurent ensuite. Pour beaucoup, cet ouvrage est le chef-d'œuvre de Verbaeren. Ces poèmes font revivre les mœurs jarouches des cloîtres des Flandres. Les Soirs, les Débâcles, les Flambeaux, trois œuvres où saigne le cœur douloureux du poète parurent successivement de 1887 à 1890.

C'est la douleur de l'humanité, la souffrance des malheureux qui, désormais, inspirent au poète ses plus purs chefs-d'œuvre.

Verbaeren secoua le joug d'une forme lyrique, son rythme varié, harmonieux et large s'adapte au vers libre.

Il le marie en maître, en ciseleur magique, dans les Villages illusoire et les heures claires.

Les Campagnes hallucinées, les Aubes, les Villes léniculaires surtout marquent l'apogée de son œuvre.

Enfin il donna successivement le Cloître, Philippe II et les Forces tumultueuses où se manifeste tant de grandeur lyrique.

On connaît son action depuis la guerre ses multiples conférences où il dit la détrese de son pays mutilé.

Hélas ! c'est au retour d'une de ces conférences qu'il considérait comme un devoir pour lui, que l'horrible accident nous a ravi ce grand poète et ce noble cœur.

Victor BONNANS.

La question sera posée

Jacques Dhur a tenu, au matin même du Comité secret, à rappeler une dernière fois la solution de salut public qu'il préconise depuis des semaines. On sait qu'il demande cette chose élémentaire, si simple qu'on s'étonne qu'on n'y ait pas pensé plus tôt et qu'à l'entrée du 29^e mois de guerre, elle ne soit pas encore réalisée : l'Unité de Conscription.

Il est à la fois contraire à la justice et au bon sens que certains pays alliés s'épuisent, engagent toutes leurs réserves d'hommes, au risque de négliger leurs intérêts essentiels, tandis que d'autres, d'une population plus dense, ou prêts plus tard au combat, en sont encore au début de leur effort.

Les articles de Jacques Dhur, réunis constituent un réquisitoire décisif contre les méthodes employées jusqu'à ce jour. On n'a pas cessé de recruter en vue d'une guerre courte, sans se soucier de la durée de l'effort qu'il fallait fournir. Mais nul n'a cherché à maintenir l'équilibre nécessaire entre les nations.

« Chacun pour soi et Dieu pour tous ! » A aucun moment, le vieux proverbe, qui excuse trop d'indolences, n'a davantage pesé sur la vie des peuples.

Et bien, non, il ne faut plus que ce soit chacun pour soi, ou du moins, puisque certains n'ont pas cessé de travailler pour tous, il importe que tous travaillent aussi pour chacun.

Épargner la richesse en hommes et en argent d'un pays allié, c'est augmenter la force de la coalition.

Jacques Dhur réfute avec esprit l'objection d'après laquelle il importe, avant jecton d'après laquelle il importerait, avant toute chose, de garder des réserves. « Pas la peine d'avoir des réserves, fait-il dire à Gavroche, si c'est pour les réserver jusqu'au bout ! »

La question viendra en séance secrète, assure le directeur de l'Éveil. Il faut le souhaiter ; il faut le souhaiter surtout qu'elle ne vienne pas à la comme une question subsidiaire, mais bien comme la question essentielle, le fond même du problème.

Mais surtout, pas de grands discours ! On ne saurait rien apporter de neuf à la tribune, sur une question aussi simple. L'unité de conscription mérite mieux que les paroles louangeuses ; elle appelle, elle exige des actes !

Jean GOLDSKY.

Le « Press Bureau » annonce que le communiqué suivant vient d'être publié par le feld maréchal commandant les forces de l'ennemi :

« Un certain nombre d'aéronefs ennemis se sont approchés de la côte nord-est de l'Angleterre, entre 10 heures et 11 heures, la nuit dernière. Ils ont lancé des bombes sur diverses localités des comtés de Yorkshire et Durham. On croit que les dégâts ne sont pas considérables.

« L'un des dirigeables fut attaqué par un aérostat militaire et s'abattit en flammes, dans la mer, au large des côtes de Durham. Un autre dirigeable pénétra dans les comités centraux du Nord et lança quelques bombes sur plusieurs localités. A son re-

tour, il fut attaqué à plusieurs reprises par des avions militaires et par des canons. Il semble avoir été endommagé, car il poursuivit sa route très lentement et ne put pas atteindre la côte avant minuit. Arrivé dans le voisinage de Norfolk, il réussit auparavant à effectuer des réparations et reprit sa route à grande vitesse vers l'est, lorsqu'il fut attaqué à une altitude de plus de 2000 mètres et à 4 milles, au large, par 4 avions appartenant aux forces navales, et par un chalutier armé. Il s'abattit en flammes à 6 heures 45. On n'a pas encore reçu de rapport complet sur les existences perdues et les dégâts subis à la suite de ce raid. Mais on estime que ces pertes sont légères. »

Nos Zouaves et les Serbes battant les Bulgaro-Allemands s'emparent, au nord-est de Monastir, des importantes positions de la cote 1.050

Communiqués 849^e JOUR DE LA GUERRE

COMMUNIQUE FRANÇAIS

26 novembre 15 heures. Une attaque de nuit sur un de nos petits postes à l'est de Maisons-de-Champagne a été facilement repoussée.

Nuit calme partout ailleurs.

Communiqué d'Orient

Dans la journée du 26, une attaque brillamment menée par les zouaves opérant avec les troupes serbes dans la région, au nord-est de Monastir, nous a rendus maîtres de la cote 1050. Malgré ses efforts, l'ennemi n'a pas réussi à nous chasser de cette position importante puissamment fortifiée par lui.

Quatre contre-attaques déclenchées par les Germano-Bulgares ont été successivement repoussées par nos troupes, qui ont infligé des pertes sanglantes à l'adversaire.

L'Invasion de la Roumanie Nos Alliés ont perdu le contrôle du Danube

Londres, 28 novembre. — On télégraphie de Bucarest au Times :

Pour s'emparer de la riche région roumaine des céréales et du pétrole, les Allemands persévèrent dans leurs tentatives de forcer les passes des Carpathes, même au risque de subir de graves défaites sur les fronts russes et français. Ils veulent, à tout prix, atteindre le but qu'ils se sont proposé.

LES INONDATIONS

Londres, 28 novembre. — On mande de Rome au Daily Telegraph :

D'après des informations de source diplomatique, les Roumains continuent leur retraite en combattant sur le front de Valachie où des renforts russes sont en voie de concentration.

Le passage du Danube par les troupes de Mackensen est entravé par les inondations. En Dobroudja, l'avance des Russo-Roumains continue.

LA RETRAITE

Londres, 28 novembre. — Du Times :

L'armée roumaine continue à se replier, mais elle conserve son front entièrement intact, sauf sur un point qui n'est pas, d'ailleurs, d'une importance vitale. Elle a dû abandonner la ligne de l'Oltu. La plus forte pression des ennemis s'exerce sur les flancs de nos alliés. Sur celui du sud, l'armée du Danube s'étant emparée d'Alexandria, a son front appuyé sur la ligne de la rivière Vedea, affluent du fleuve. Cette armée occupe ainsi tout le pays situé sur la rive orientale de l'Oltu inférieur sur une profondeur variant de 15 à 30 milles. Les Roumains ont donc perdu le contrôle du Danube.

Entre temps, les troupes roumaines d'Orsova complètement coupées de l'armée principale continuent à combattre avec acharnement en opérant leur retraite vers le sud-est, où elles devront finalement entrer en conflit avec les forces ennemies opérant près du Danube.

Il semble que les troupes roumaines ont pu pratiquement se retirer, sans éprouver des pertes appréciables.

POUR SAUVER LES SOURCES DE PÉTROLE Zurich, 28 novembre. — On mande de Sofia à la Nouvelle Presse Libre que les Roumains n'auraient apporté qu'une résistance très faible au passage du Danube par Mackensen, par la raison qu'ils ont décidé d'évacuer la petite Valachie. D'autre part, la

COMMUNIQUE BRITANNIQUE

Un violent bombardement ennemi qui s'est poursuivi pendant tout le cours de la nuit, contre nos lignes au nord d'Ypres ne nous a occasionné que des pertes légères.

Nous avons fait exploser au sud-est de Souchez une mine dont nous conservons l'entonnoir, après avoir rejeté trois attaques à la grenade.

La Guerre Sous-Marine

Rome, 28 novembre. — D'après des informations venues de Berlin, le ministre allemand de la marine a déclaré que le plan le plus sûr pour rompre le blocus et abattre l'hégémonie anglaise, consiste à intensifier l'action des sous-marins contre les navires marchands, qu'ils appartiennent à des puissances alliées ou neutres, sans admettre aucune ingérence des États-Unis. (Information.)

La Chambre SIÈGE en Comité Secret

La Situation

Elle n'a même pas voulu que le Bonnet Rouge dise ce qui était écrit ailleurs, que M. Joseph Thierry pourrait devenir ministre du ravitaillement, etc.

Laissera-t-elle, aujourd'hui, raconter que l'honorable garde des sceaux, M. Viviani,

Laissera-t-elle raconter que la question des départs qui vont avoir lieu à huis-clos ?

Laissera-t-elle écrire qu'un grand nombre de parlementaires demandent la révision

Premier décret :

Paris, le 2 décembre 1916. Article premier. — Le commandement des armées nationales, exception faite des forces en action sur les théâtres d'opéra-

tions, relevant du ministère des Colonies, du général commandant en chef des forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord et du général, résident général, commissaire du gouvernement de la République au Maroc, est confié à un général de division, qui porte le titre de « commandant en chef des armées françaises ».

Art 2. — Des décrets et instructions ultérieurs régleront les conditions d'application du présent décret.

Deuxième décret : Article unique. — Le général Joffre, commandant en chef les armées du Nord-Est, est nommé commandant en chef des armées françaises.

Ces décrets étaient précédés d'un rapport du général Gallieni, ministre de la Guerre, au Président de la République, ainsi conçu :

Paris, le 2 décembre 1916.

Monsieur le Président,

L'article 1^{er} du décret du 28 octobre 1913 dispose que le « gouvernement, qui assume la charge des intérêts vitaux du pays, a seule qualité pour fixer le but politique de la guerre, si la lutte s'étend à plusieurs frontières, il désigne l'adversaire principal contre lequel doit être dirigé la plus grande partie des forces nationales. Il répartit, en conséquence, les moyens d'action et les ressources de toute nature et les met à l'entière disposition des généraux chargés du commandement en chef sur les divers théâtres des opérations ».

Or, l'expérience des faits actuels, qui se déroulent sur plusieurs théâtres d'opérations, prouve que l'unité de direction, indispensable à la conduite de la guerre, ne peut être assurée que par la présence, à la tête de toutes nos armées, d'un seul chef, responsable des opérations militaires proprement dites.

C'est dans cette vue que je soumetts à votre haute approbation les projets de décrets ci-joints.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la Guerre, GALLIENI.

Laissera-t-elle dire que le président du conseil, M. Aristide Briand, ne demande

Quoi qu'il en soit, le sort en est jeté, le Comité secret, ou plutôt la session secrète va avoir lieu.

On se rassure, il ne sortira pas de cette session un changement de président du conseil, mais simplement un change-

Ainsi ont décidé les chefs du parti socialiste, et personne ne doute qu'ils ne soient écoutés.

Et que le comité secret soit une chose grave, il y a au Parlement quelques humanistes qui veulent se donner le plaisir de passer les débats.

M. Alexandre Lefas, député progressiste de l'Ille-et-Vilaine, qui fut, dit-on, chargé d'un cours de droit catholique dans une faculté du Midi, demande des peines disciplinaires contre ceux de ses collègues qui auraient violé le secret des délibérations de la Chambre.

Il les menace de la censure, avec exclusion temporaire et de la radiation de membres des commissions dont ils font partie.

M. Lefas n'a en aucune façon, le respect de ses collègues. Il les considère comme des êtres susceptibles d'être brimés.

N'y aurait-il pas, dans la pensée de M. Alexandre Lefas, d'empêcher, au moment du scrutin sur l'ordre du jour, les explications de vote ?

C'est probable. Mais alors, M. Alexandre Lefas tient essentiellement à ce que le public ignore tout.

Ne sait-il pas que les députés sont les mandataires de leurs électeurs et qu'ils leur doivent des comptes rendus complets de leurs mandats ?

M. Alexandre Lefas comprend la responsabilité qui pèse sur lui par les différents votes qu'il a émis depuis deux ans. Il tient à couvrir par les règlements de la Chambre pour se refuser à donner des explications à ses électeurs.

Les représentants du peuple ont suffisamment conscience de leurs devoirs pour rejeter la proposition de défilé du député d'Ille-et-Vilaine.

AU PALAIS-BOURBON Le Palais-Bourbon enveloppé d'un épais brouillard parit, sous cette couverture, plus mystérieux encore.

Le mystère du comité secret annoncé, se renouvelle du gris du ciel.

Dès une heure et demie, on stationne devant la Chambre... Les curieux regardent entrer les députés, qui bientôt connaîtront « le grand secret ».

Les personnes bien informées — il en existe toujours — affirment, ici, que la Chambre s'ouvrira au moins un mois en comité secret, là, d'autres assurent qu'en moins de trois semaines tout sera fini.

Dans l'hémicycle divers détails indiquent que nous sommes à l'aurore de grands débats.

A deux heures moins cinq, presque tous les députés sont dans la salle de séances.

Dans les couloirs d'entrée, à gauche, à droite, des parlementaires en groupe discutent, discutent ponctuant de gestes énergiques, des phrases que leurs collègues interrompent pour les continuer.

M. Deschanel, se levant de son fauteuil présidentiel, après avoir inspecté « son milieu » d'un coup d'œil circulaire, déclare la séance publique ouverte.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de lundi.

LES NOUVELLES VISITES

Un Projet mal étudié

Une série de non-sens juridiques (sans compter les atteintes à la vie économique du pays), voilà le projet des nouvelles visites ! — En attendant, l'autorité militaire a décidé, depuis hier soir, de suspendre les engagements spéciaux.

La Censure vigilante a supprimé ce matin, dans l'Événement, les excellentes choses qu'y disait M. Henry Paté, rapporteur d'Anastasio. C'est la critique juridique du projet.

J'ai consulté, avant de poursuivre mon enquête auprès des membres les plus autorisés du Parlement, une éminente personnalité juridique. C'est un de mes anciens professeurs de la Faculté de Droit de Paris. Du premier mot, il m'a témoigné que

Cependant, il y a des explications sur les nouvelles visites, et s'élevaient les rousiers d'Anastasio. C'est la critique juridique du projet.

J'ai consulté, avant de poursuivre mon enquête auprès des membres les plus autorisés du Parlement, une éminente personnalité juridique. C'est un de mes anciens professeurs de la Faculté de Droit de Paris. Du premier mot, il m'a témoigné que

Le texte que vous me soumettez, m'a dit mon interlocuteur, est un monstre juridique. Par la clause concernant les engagements spéciaux jusqu'au 1^{er} décembre 1916, le projet contredit ce grand principe qui domine toute notre législation, à savoir que la Loi ne peut et ne doit avoir d'effets rétroactifs. Mais, il y a autre chose de plus

En dehors des dispositions antijuridiques, il y a de véritables non-sens que la raison se refuse à admettre :

Tout réformé jusqu'au 1^{er} décembre 1916 ayant le droit de contracter un engagement spécial, les bureaux de recrutement ont été

Un autre point est à signaler :

Les réformés d'avant-guerre versés dans l'auxiliaire au début de la guerre sont maintenus définitivement dans leur position par la loi Dubiez que la nouvelle loi n'abroge pas. Or, contre, les réformés d'avant-guerre versés d'abord dans l'auxiliaire depuis le début de la guerre puis réformés, sont soumis à une nouvelle visite qui peut les classer dans le service armé. Est-ce admissible ?

SUSPENSION D'ES ENGAGEMENTS SPECIAUX Il semble que l'autorité militaire elle-même ne le pense plus. Après le dépôt de l'amendement de M. Lénac, elle a suspendu les engagements spéciaux. On annonce officiellement que nul ne pourra en contracter jusqu'à nouvel ordre.

CONSEILS DE REVISION Le projet gouvernemental spécifie que ce sont des Commissions de réforme qui seraient compétentes pour statuer sur l'aptitude physique des réformés et exemptés.

MM. Bouvier et Théobaldin ont déposé l'amendement suivant à l'article premier du projet :

« Tous les exemptés, réformés n° 1 et n° 2, appartenant à des classes mobilisables ou mobilisables, qui n'ont pas été examinés soit par un conseil de revision, soit par une commission spéciale de réforme depuis le 1^{er} avril 1916, seront soumis à l'examen des conseils de revision ordinaires. » (Le reste sans changement.)

Nous avons, en son temps, exprimé les garanties offertes par les conseils de revision où l'élément civil était représenté. Le Bonnet Rouge avait nettement marqué que, sans incriminer en rien la bonne foi des Commissions de réforme, il importait de laisser aux réformés et exemptés les garanties que leur donnait la loi. Il se félicite que MM. Bouvier et Théobaldin se soient fait l'écho des revendications de ceux qui vont avoir à repasser de nouvelles visites.

Jacques LANDAU.

Conseil des ministres Le conseil des ministres, réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire et diplomatique.

En Grèce L'AMIRALISSIME CHEZ LE ROI DE GRECE Athènes, 28 novembre. — L'amiral Dartige de Fournet, ex-haut, avec le roi Constantin, une longue conversation. L'amiral a visité, ensuite, plusieurs commerçants venizelistes à qui des menaces avaient été adressées et leur a donné l'assurance que les Allemands protégeront contre toute agression — (Information.)

DERNIERE MINUTE GE N'EST PAS UN DIRIGEABLE, MAIS UN AVION QUI ABATTIT LE PREMIER ZEPPELIN

Erratum. — Dans le communiqué de Londres de notre feuille de 2 heures sur le raid de zeppelins à la côte anglaise, rectifier ainsi le début du 3^e paragraphe :

L'un des dirigeables fut attaqué par un « aéroplane » militaire et s'abattit.

(1) Nous avons signalé déjà l'affiche de la Gazette de Louvain, journal qui inspire, comme on le sait, l'honorable M.

